



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2024 A 19 H 30

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 9

Sont présents :

M. Sébastien GUINET, Maire, Président de séance
M. Cédric PAUGET, premier adjoint au maire
Mme FERRAUX BLANC Magalie, adjointe au maire
Mme Véronique ARRIGONI, conseillère municipale
M. Nicolas CARTONNET, conseiller municipal
M. Laurent INVERNIZZI, conseiller municipal,
Mme Suzanne LOCATELLI, conseillère municipale,
M. José PEREIRA, conseiller municipal,
Mme Maryline PIERRAT, conseillère municipale,

Sont excusés :

Mme Sylvia FAILLARD, conseillère municipale,
M. Jérôme MARTIN, conseiller municipal

Convocation adressée le 29 mai 2024

M. Cédric PAUGET est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2024 qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Départ à la retraite de Mme TURPAULT, Directrice de l'école des 3 rivières,
- Demande de subvention pour aire de camping car.

Question n° 1 : Etudes géotechniques ancienne école

Par délibération du 6 juin 2023, le conseil municipal approuvait l'avant-projet de réfection du bâtiment public de l'ancienne école en logements.

Des études géotechniques doivent être réalisées afin d'évaluer le contexte géologique et géotechnique avec la nature des terrains superficiels et définir les conditions d'adaptation du projet au site pour les fondations, les terrassements et les éventuels soutènements.

le devis de CONFLUENCE de Saint Vulbas pour un montant TTC de 6828 € est accepté à l'unanimité.

Question n° 2/ Plan de relance et programme d'action 2024 ONF

Programme d'action 2024 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'action ONF pour l'année 2024 d'un montant HT de 12 041.04 € qui consiste aux travaux suivants :

- Travaux sylvicoles :

Dégagement de plantation parcelles 12.r, 15.u, 21.r, 23.r et 14 et application de répulsif sur ces parcelles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'AIN

Arrondissement de NANTUA

Canton de NANTUA

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le programme d'action 2024 de l'ONF pour un montant de 12 041,04 € HT.

La dépense est inscrite au budget primitif en section de fonctionnement.

Plan de relance 2024 :

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, le conseil municipal accepte le programme de travaux pluriannuel de plantations et entretien des parcelles 3, 19, 23 pour un montant total de 68 480 € HT. Ce programme doit être subventionné par l'Etat à hauteur de 80 %.

Question n° 3 : Borne de recharge véhicules électriques

La loi d'orientation des mobilités et décrets du 18 juin 2019 et 25 août 2021 rend obligatoire dès 2025 d'équiper les parkings privés et publics de plus de 20 places d'un point de recharge pour les véhicules électriques.

Le SIEA apporte une solution clé en main pour répondre à ce besoin en créant un groupement de commandes qui permettra aux communes d'être accompagnées et conseillées dans la définition de leurs besoins.

Son objet est la fourniture et l'installation d'une première borne, la maintenance technique, l'assistance technique, la gestion du service.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à adhérer au groupement de commande et à signer la convention avec le SIEA.

L'emplacement de la borne sera sur le parking de la salle des fêtes – emplacement à définir-

La première borne préconisée est une semi-rapide. Son coût de 30 000 € est entièrement pris en charge par le SIEA par le biais de fonds de concours.

Le conseil municipal approuve le recours au fonds de concours autorisant le SIEA à apporter un financement pour la première borne.

Question n° 4 : Résiliation du bail du cabinet 114 rue de l'Ange (kinésithérapeute)

Par délibération en date du 20 septembre 2011 le conseil municipal décidait de louer à compter du 1^{er} octobre 2011 le local 114 rue de l'Ange à Mme PAUCAUD Françoise, Kinésithérapeute.

Mme PACAUD a adressé à la commune le 11 février 2024 une lettre résiliant son contrat de bail.

Celui-ci prendra effet au 14 août 2024, la caution d'un montant de 303 € lui sera remboursée.

Question n° 5 : Adhésion ANEM

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des élus de la montagne. L'adhésion annuelle pour 2024 est d'un montant de 156,16 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette Association.

Question n° 6 : Subvention Office National des Combattants et des victimes de guerre

Le conseil municipal décide d'allouer à L'Office National des Combattants et des victimes de guerre une subvention de 250 €.

Question n° 7 : Décision modificative sur budget

Il est décidé la décision modificative sur le budget principal de la façon suivante :

Du c/ 6413 - 250 €

Au c/ 65748 + 250 €

Question n° 8 : Maison de santé du Frêne

Le conseil municipal, par délibération du 6 juin 2023, avait donné son accord :

- pour participer aux frais de prise en charge du salaire de la secrétaire médicale de la Maison de Santé du Frêne pour une durée de 5 ans maximum.
- Pour la signature d'une convention entre une association de communes et la Société civile Immobilière de la maison de santé du Frêne

Le 26 octobre 2023 la sous préfète avait rejeté les délibérations des communes qui approuvaient la création d'une association chargée d'accorder des subventions à une maison de santé et qui souscrivaient à une participation financière pour la prise en charge du salaire annuel d'une secrétaire médicale.

M. le Maire de Saint Martin du Fresne, par mail du 5 avril 2024, souhaite la signature d'une convention quant à la participation financière de chaque commune qui sera versée à la commune de St Martin et qui la reversera à la Société civile de Moyens de la maison de santé.

Cette convention propose le financement sur 5 années.

La participation de la commune de Brion est fixée à 1 450 €

A la majorité, M. le Maire est autorisé à signer ladite convention avec la mairie de Saint Martin du Fresne.

Question n° 9 : Plan communal de sauvegarde

Par délibération du 26 juillet 2023, le conseil municipal acceptait la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi en 2012, rendu obligatoire pour les communes possédant un Plan de Prévention des Risques.

Le 17 mai un exercice de simulation relatif au PCS a été réalisé. Le Plan communal de sauvegarde sera validé par arrêté du Maire.

Question n° 10 : Tarification taxi

Par délibération du 9 avril 2024, une autorisation de stationnement de taxi a été créée sur le territoire de la commune sur le parking de la Gare de Brion à la Croix Chalon.

Cette place va être matérialisée. Une redevance pour occupation du domaine public d'un montant de 100 € par an sera demandée à Mme EZ ZOUAINE Yasmina, autorisée à stationner par arrêté du 22 avril 2024.

Question n° 11 : Devis trottoirs rue de la Croix Chalon

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise PETIOT d'IZERNORE pour des travaux d'aménagement de l'accotement rue de la Croix Chalon pour un montant de 10 374.84 € TTC.

Question n° 12 : Achat de chapiteaux

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'acheter une tente de réception, deux barnum pliants, 9 mange debout et 2 tabourets auprès de la Société TRIGANO pour un montant TTC de 7 345.75 €.

Question n° 13 / Création d'un fossé aux Léchères

L'entreprise SAJ de BRION est retenue pour la création d'un fossé aux Léchères et le curage de l'existant pour un montant TTC de 2 280 €.

L'entretien et le curage du fossé de la Rousse sera réalisé par l'entreprise SAJ de Brion pour un montant de 2 640 € TTC.

L'entreprise SAJ est retenue pour l'aménagement d'un accès en ZI du Pognat avec pose de caniveaux et enrobés pour un montant TTC de 3 360.00 €.

Question n°14 : Complément aménagement paysager skate parc

Le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise SEMIO pour l'achat d'une vitrine à installer au skate parc pour un montant de 686.40 € TTC et de l'entreprise PLAYGONES pour l'achat d'un portique balançoire pour un montant de 4 701.80 € TTC.

Question n° 15 : Consultation Maîtrise d'œuvre pour travaux maison Faillard

Afin de mener à bien le projet de restructuration de la maison Faillard, la commune envisage de missionner un Assistant au Maître d'Ouvrage (AMO) pour réaliser la phase rédaction de l'ensemble des pièces administratives pour la consultation d'un maître d'œuvre.

Le cabinet AJS FORMATION Mme Sylvie JEAMOT de Saint Sulpice Le Guerefois (23) est retenue pour un montant de 3 200 € net.

Lorsque le dossier sera constitué, M. le Maire est autorisé à lancer une consultation selon la procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de la maison Faillard, à côté de la mairie.

Question n° 16 : Départ à la retraite de Mme TURPAULT, Directrice de l'école des 3 rivières

Le conseil municipal décide d'allouer à Mme TURPAULT un bon cadeau d'un montant de 500 € à l'Agence « Prêt à Partir » pour son départ à la retraite.

Question n° 17 : Demande de subvention pour aire de camping car

L'avant projet de création d'une aire de camping car avait été entériné lors du conseil municipal du 26 octobre 2022.

Le projet de cette aire de 16 places est estimé à 236 504 € HT et des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département, de la Région et de Haut Bugey Agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ces demandes de subvention qui pourraient être de l'ordre de :

- Département 30 % soit 70 951.20 €
- Région 30 % soit 70 951.20 €
- HBA 20 % soit 47 300.80 €

Le reste à charge pour la commune serait de 47 300.80 € HT

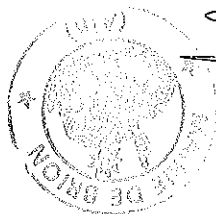
16/ Questions diverses

M. Le Maire rappelle les dates suivantes à retenir :

- Pot du personnel le 28 juin 2024
- Départ à la retraite de Mme TURPAULT le 5 juillet 2024
- Tournoi foot Comité Consultatif des jeunes le 6 juillet 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

Le secrétaire de séance
Cédric PAUGET



Le Maire
Sébastien GUINET

